



**Centrale des syndicats  
du Québec**

CSESM – 018M  
C.P. – Exploitation  
sexuelle des mineurs

**Centralisons  
nos forces**

---

## Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs

Mémoire présenté dans le cadre des consultations particulières de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs

Par la Centrale des syndicats du Québec (CSQ)

Novembre 2019

*La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) représente plus de 200 000 membres, dont environ 125 000 font partie du personnel de l'éducation.*

*La CSQ compte 11 fédérations qui regroupent quelque 240 syndicats affiliés en fonction des secteurs d'activité de leurs membres; s'ajoute également l'AREQ (CSQ), l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec.*

*Les membres de la CSQ occupent plus de 350 titres d'emploi. Ils sont présents à tous les ordres d'enseignement (personnel enseignant, professionnel et de soutien), de même que dans les domaines des services éducatifs à la petite enfance, de la santé et des services sociaux (personnel infirmier, professionnel et de soutien, éducatrices et éducateurs), du loisir, de la culture, du communautaire, des communications et du municipal.*

*De plus, la CSQ compte en ses rangs 75 % de femmes et 30 % de jeunes âgés de moins de 35 ans.*

## Introduction

Le phénomène de l'exploitation sexuelle des mineures et des mineurs n'est pas nouveau. Alors que Mourani (2009) estime à 300 le nombre de personnes mineures faisant l'objet d'exploitation sexuelle à Montréal, on sait qu'il existe aussi une demande à Québec que l'on peine à chiffrer. Au-delà de l'exploitation, il existe un réseau de traite qui déplace les jeunes victimes à l'extérieur du Québec vers les États-Unis ou vers une autre province canadienne. Les victimes sont alors vendues ou échangées à d'autres proxénètes. Malgré la difficulté d'intervention que le Québec peut avoir en la matière, il importe de ne pas oublier ces victimes québécoises qui se retrouvent loin de leur cercle social, dépourvues de tout soutien et sans aucune connaissance des ressources qui existent pour leur venir en aide.

Nous savons que diverses personnes peuvent agir comme proxénètes. Dans certains cas, il peut s'agir d'un membre de la famille, mais Mourani (2009) précise que ce marché de l'exploitation est dirigé majoritairement par les membres des gangs de rue et par le crime organisé. Ce dernier intervient majoritairement lorsqu'il est question de traite, alors que pour les gangs de rue, l'exploitation sexuelle demeure leur activité principale (Y des femmes de Montréal, 2016).

Les victimes proviennent de tous les milieux. Elles sont en majorité des jeunes filles de toutes les origines, mais on constate que les jeunes filles autochtones y sont surreprésentées. Dans certaines villes canadiennes, elles représentent jusqu'à 90 % des victimes (Conseil du statut de la femme, 2012; Y des femmes de Montréal, 2016). Les données concernant les jeunes hommes sont peu nombreuses. Nous savons qu'ils sont sous-représentés parmi les victimes, mais il demeure difficile de déterminer dans quelle proportion. Ces jeunes hommes offrent majoritairement des services à une clientèle masculine.

Ces clients-abuseurs peuvent provenir de tout milieu social et avoir tout âge (Fondation Scelles, 2019). Très peu de renseignements sont connus à l'heure actuelle sur les personnes qui abusent des mineures et mineurs contre rétribution. Par contre, la majorité sont des hommes (Fondation Scelles, 2019).

On remarque que l'arrivée des réseaux sociaux a facilité le travail des proxénètes et la recherche des clients-abuseurs. Les proxénètes utilisent ces derniers pour recenser le maximum d'informations sur les futures victimes qu'ils ont ciblées, par exemple par leurs préférences en matière de musique ou de nourriture et même par lieu où elles habitent. La publication d'un statut évoquant une rupture ou une autre problématique sonnera l'alarme chez le proxénète, qui utilisera cette situation de vulnérabilité pour installer la manipulation et le recrutement. Ces nouvelles techniques ont permis de diminuer considérablement le temps passé au recrutement. Alors qu'auparavant l'approche pouvait prendre plusieurs mois, l'arrivée des réseaux sociaux a permis aux proxénètes non seulement de recruter quelques fois en à peine un mois (Cloutier, 2019), mais aussi de procéder

simultanément à plusieurs recrutements. Les anciennes techniques sont toujours en place. Ainsi, les écoles, les bars, l'entourage, les stations de métro et la rue sont toujours des lieux fréquentés par les proxénètes (Mourani, 2009).

L'article 19 de la *Convention relative aux droits de l'enfant* des Nations unies exige que les États :

[...] prennent toutes les mesures législatives, administratives, sociales et éducatives appropriées pour protéger l'enfant contre toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle, pendant qu'il est sous la garde de ses parents ou de l'un d'eux, de son ou ses représentants légaux ou de toute autre personne à qui il est confié (1990).

La protection de l'enfant passe nécessairement par la prévention de l'exploitation sexuelle. Ainsi, le gouvernement québécois doit être en action pour mettre sur pied un ensemble de mesures afin d'éviter qu'une personne mineure se retrouve en situation d'exploitation sexuelle.

Les membres de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), par le rôle important qu'ils jouent auprès des jeunes, agissent, avec les moyens dont ils disposent, comme des alliés afin de contrer ce phénomène.

## **1. Rapports sociaux de sexe et marchandisation**

Les rapports sociaux de sexe présents dans la société québécoise font partie des obstacles empêchant de contrer l'exploitation sexuelle. Cette institution sociale qu'est la prostitution est à l'usage quasi exclusif des hommes et elle vise à répondre au plaisir masculin (Poulin, 2010). L'idéologie capitaliste, doublée du principe de patriarcat, amène les hommes à se représenter le corps des femmes comme une marchandise qui répond à leurs besoins sexuels pour les clients-abuseurs et les besoins économiques ou sexuels pour les proxénètes. Le tout, par le biais d'une violence considérable (Poulin, 2010). Si l'on souhaite s'attaquer à l'exploitation sexuelle des personnes mineures, il importe de connaître les mécanismes sous-jacents à cette problématique.

### **Identité masculine et gang de rue**

Les gangs de rue dont la principale activité est l'exploitation sexuelle des filles (Y des femmes de Montréal, 2016) sont des *boys' clubs* où règnent le machisme et la misogynie. Ainsi, les jeunes membres de ces gangs ont une perception dominante d'eux-mêmes sur les filles et valorisent les comportements dits virils, voire violents. Les filles peuvent être présentes dans ces gangs, mais dans une petite proportion,

soit entre 10 % et 25 % (Hamel et Alain, 2013) et elles ne peuvent aspirer au pouvoir. Elles sont soit partenaires, soit accessoires (Mourani, 2006).

Les garçons qui entrent dans ces milieux sont en quête d'une identité et d'un modèle de réussite. Ils trouvent, par l'affiliation au gang de rue, une manière de répondre à certains de leurs besoins. En 2002, le *Canadian Police Survey on Youth Gangs* (Astwood Strategy Corporation, 2003) stipulait que les gangs de rue au Canada étaient composés à 82 % de communautés visibles. Vivant de nombreuses problématiques telles une mauvaise intégration sociale, l'exclusion sociale, professionnelle et scolaire ainsi que la pauvreté (Poulin, 2010), ces jeunes se sentent mal outillés et discriminés devant les autres. Ils trouvent, par le biais des gangs de rue, une certaine valorisation et une reconnaissance, du moment qu'ils adhèrent aux valeurs du milieu. Ces gangs, pour bon nombre de jeunes, leur permettent d'acquérir un statut social, un respect de leurs pairs ainsi que des gains matériels, sexuels et autres (Poulin, 2010).

On recense cinq motifs d'affiliation aux gangs de rue (Y des femmes de Montréal, 2016). Premièrement, lorsque les jeunes se trouvent confrontés à des problèmes d'argent ou à une situation difficile, ils vont trouver une manière de répondre à leur besoin de survie. Deuxièmement, l'affiliation aux gangs de rue permet à certains jeunes de combler leur besoin d'appartenir à un groupe (besoin d'appartenance). Troisièmement, le prestige que certains jeunes associent aux gangs de rue et le côté inatteignable qu'ils perçoivent répondent au besoin de pouvoir qui gouverne leurs choix. Leur adhésion à ces groupes peut provoquer chez eux un sentiment d'invincibilité. Quatrièmement, l'image *cool* projetée par ces gangs servirait à combler un besoin de plaisir. Finalement, certains jeunes rejoindront les rangs de ces gangs puisqu'ils croient pouvoir y trouver une certaine liberté.

La violence et l'usage de la force sont omniprésents dans ces milieux. Signe de virilité et de respect à l'intérieur du groupe, ils deviennent un marqueur identitaire pour ces jeunes (Poulin, 2010). Alors que certains sont en quête de modèles, ils souhaiteront ressembler aux membres du gang qu'ils voient comme des gagnants, des modèles de réussite, des gens qui attirent le respect et qui sont riches des filles qu'ils séduisent (Poulin, 2010). Les jeunes, par l'intégration de ces groupes, réussissent à répondre à leur besoin d'identification et de confirmation de leur identité masculine.

Ainsi, les rapports de domination de l'homme sur la femme sont très présents dans la culture des gangs de rue. Cette domination ainsi que la représentation qu'ils se font des femmes sont des éléments qui permettent de comprendre la dynamique du groupe les amenant à utiliser le corps des femmes pour leur profit personnel.

### **Portrait des mineures et mineurs exploités**

Aucune personne mineure n'est à l'abri de l'exploitation sexuelle, mais certains facteurs semblent être présents chez un bon nombre de victimes. Les violences sexuelles et physiques vécues pendant l'enfance pourraient représenter un facteur de risque. De plus, les fugues, attribuables à une famille ou à un milieu de vie dysfonctionnels où l'enfant ne trouve plus sa place, mettent les jeunes dans une situation de vulnérabilité, multipliant par 40 la probabilité qu'ils se laissent tenter par la prostitution (Bittle, 2001). Certains jeunes se retrouvent forcés de quitter le domicile familial en raison de conflits familiaux, de violence ou d'abandon (Ricci, Kurtzman et Roy, 2012). Ce passage dans la rue fait en sorte que les jeunes sont sans moyen pour subvenir à leurs besoins primaires et deviennent alors des cibles faciles pour les gangs de rue, qui profiteront de leur vulnérabilité.

Il importe de s'attarder aux besoins des victimes d'agression sexuelle pendant l'enfance afin de diminuer les risques qu'elles tombent dans le milieu de l'exploitation sexuelle à l'adolescence. De plus, il est nécessaire d'intervenir tôt, de façon personnalisée et sur une longue période afin de diminuer les conséquences de ces agressions.

Il existe quatre profils de filles exploitées : les soumises, les aventureuses, les indépendantes et les esclaves sexuelles (Corriveau et Dorais, 2010). La figure 1 démontre l'emprise du gang de rue pour chacune d'entre elles. Au centre, l'emprise par le gang est quasi totale alors que plus on s'éloigne vers l'extérieur, moins l'emprise est importante. Les gangs de rue profitent de la vulnérabilité des filles afin de les attirer dans leurs filets. Dans l'ensemble de leur stratégie, la manipulation est utilisée sans retenue.

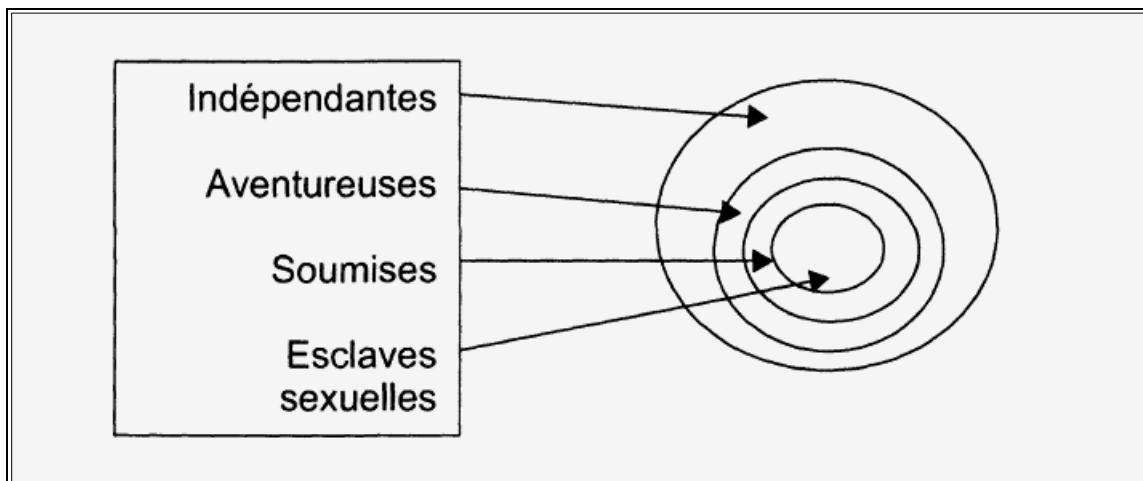


Fig. 1 – Les gangs et la prostitution juvénile au Québec : état des lieux

Source : CORRIVEAU, Patrice, et Michel DORAIS (2010).

Selon Corriveau et Dorais (2010), les relations amoureuses sont la façon privilégiée par les membres des gangs de rue pour recruter. Au début, c'est la lune de miel, la fille a l'impression d'être privilégiée puisqu'elle se retrouve dans un monde où son

amoureux possède de l'argent, un bel appartement ainsi qu'une belle voiture. Toutefois, l'histoire se complique. De fait, le garçon allègue avoir des ennuis financiers pour diverses raisons, et il s'ensuit une manipulation sentimentale où l'on invite la fille à « faire sa part » dans le couple, l'amenant ainsi vers la prostitution comme une solution au problème. Il s'agit ici du profil des filles soumises, profil le plus commun et regroupant la majorité des mineures exploitées (Y des femmes de Montréal, 2016). Victimes de la violence perpétrée par le gang, ces dernières, généralement âgées de 13 à 16 ans, ont souvent peur et sont généralement plus obéissantes (Y des femmes de Montréal, 2016). Elles peuvent être revendues à d'autres gangs, devenant alors des esclaves sexuelles. La coercition est alors totale, et les filles se doivent d'obéir aveuglément à leur proxénète. Elles ont perdu tout pouvoir sur leur propre vie (Corriveau et Dorais, 2010).

Ils s'assuraient que je sois témoin de la violence dont ils étaient capables et je les ai vus tenter de poignarder un gars qui leur devait de l'argent. À certains moments, j'ai vu différents hommes en possession d'un fusil, ce que je voyais était complètement fou, et je ne peux pas m'empêcher de penser qu'ils le faisaient intentionnellement pour m'empêcher de fuir ou de chercher de l'aide. J'avais peur d'eux. [...] La peur et le silence jouaient en leur faveur (Mensales et Veillette, 2019, p. 31).

Le recrutement peut aussi se faire par amitié. Les amies ou les connaissances vont alors vanter les avantages de la prostitution afin d'inciter les jeunes à y participer (Y des femmes de Montréal, 2016) ou encore elles les invitent à un *party* où la jeune fille se retrouve vite coincée dans l'engrenage. Les filles qui participent au recrutement font partie du profil des indépendantes qui conserveront une majorité de leurs gains. Elles sont plutôt rares dans le milieu et, malgré leur profil, elles ne peuvent abandonner le groupe facilement.

Je voulais vivre des aventures, avoir un peu de plaisir dans ma vie et, comme je n'avais rien à perdre, j'ai accepté de la suivre. Je suis allée dans un *party*, et la seule chose dont je me souviens après ça, c'est de m'être réveillée dans un autre endroit sans savoir ce qui m'était arrivé. On nous avait fait consommer quelque chose, et Dieu sait ce qu'ils nous avaient fait faire. [...] Peu à peu, ils sont devenus plus insistants et plus intimidants. Ils menaçaient de me tuer et me battaient souvent (Mensales et Veillette, 2019, p. 29).

Ensuite, on parle de recrutement par aventure, où les jeunes filles, à la recherche de sensations fortes et attirées par l'appât du gain, entrent en contact avec les proxénètes pour leur offrir d'être partenaires. Il s'agit ici des aventureuses qui conserveront une part de leurs gains en fonction de leur dépendance (par exemple, la drogue). Bien que la base de leur affiliation repose sur un partenariat, elles ne pourront pas partir aisément du milieu (Corriveau et Dorais, 2010).

En contrepartie, certains témoignages de victimes d'exploitation sexuelle font état d'autres techniques pour recruter des membres. Certaines filles se voient enlevées par les proxénètes et ensuite forcées d'offrir des services sexuels (Cloutier, 2019). Chaque gang peut avoir ses traditions en matière d'initiation des jeunes filles, mais, sans connaître l'ampleur des initiations par le biais du viol collectif, on sait qu'elles existent. Son objectif est de manipuler la jeune fille, que ce soit en utilisant ce viol collectif comme exemple lorsqu'elle refusera de « faire des clients », ou encore en laissant planer le doute qu'un tel viol puisse se produire. Les jeunes filles qui passent par cette initiation peuvent être mises devant un « choix » : se faire violer par une dizaine de gars, ou se faire violemment battre par un groupe de filles. Cette initiation par le viol à répétition n'est pas sans effet pour les jeunes filles, qui en sortent bouleversées (Corriveau et Dorais, 2010).

Ainsi, la CSQ fait la recommandation suivante à la Commission :

### **Recommandation 1**

Mettre en place une campagne nationale visant à sensibiliser l'ensemble de la population à la problématique de l'exploitation sexuelle. Cette campagne devrait inclure :

- Des outils de sensibilisation aux rapports sociaux égalitaires et aux différentes techniques de recrutement utilisées par les gangs de rue, à l'intention des jeunes;
- Des outils de prévention visant tout d'abord à conscientiser les parents à la problématique de l'exploitation sexuelle ainsi qu'à les soutenir dans les interventions à faire auprès de leurs enfants.

### **Jeunes filles autochtones**

Comme précisé précédemment, les Autochtones sont surreprésentées au sein des jeunes filles exploitées. Les structures sociales et familiales se trouvent affaiblies par la colonisation et par les changements rapides des dernières décennies (Mensales et Veillette, 2019). Au Nunavik, la violence familiale est dix fois plus élevée que la moyenne canadienne, et les familles se retrouvent devant une pénurie de logements amenant certains Inuits à partir pour la métropole (Mensales et Veillette, 2019).

[...] la déconsidération de leurs croyances et traditions, de leurs valeurs, de leurs familles et des structures de leurs collectivités par l'entremise du système d'éducation [a] contribué à créer des problèmes sociaux (y compris la violence ou l'exploitation sexuelle) auxquels les communautés autochtones sont aux prises de nos jours (Canada, s. d. : 4).



Ce départ pour la métropole ne se fait pas sans heurt. À leur arrivée, les jeunes autochtones sont exposées au racisme, à des problèmes de dépendance et à de l'itinérance. De nombreuses femmes inuites se retrouvent coincées dans le trafic de personnes et dans la prostitution. Leur vulnérabilité fait des jeunes autochtones des proies faciles pour les proxénètes.

Les communautés autochtones ne sont pas sans risque sur le plan de l'exploitation puisqu'on observe qu'elle peut survenir au sein même des familles.

Dans les communautés, c'est encore plus compliqué. Il y a aussi des *pimps*, qui sont même parfois des membres de la famille. J'ai connu des filles dans le Nord qui étaient agressées par leur oncle, qui gardaient le silence et ne portaient jamais plainte de peur d'être rejetées par la famille. Avec la pénurie de logements, c'est encore plus difficile d'y voir. Il faut vraiment aborder le problème de la honte. Ces jeunes font face à une violence potentiellement mortelle, et ils vivent dans le silence et l'isolement. Plusieurs jeunes filles, des mères et de jeunes garçons quittent la communauté pour échapper à ça. Ils arrivent dans la grande ville en espérant repartir à zéro, trouver une vie meilleure, et n'ont aucune idée de tous les dangers qui les guettent, comme les trafiquants qui ont un plan en tête, et qui les attendent pour profiter de leur naïveté (Mensales et Veillette, 2019, p. 38).

La pénurie de logements qui sévit dans les communautés place les jeunes en situation de vulnérabilité. Peu importe qu'ils décident de rester ou de partir, ils sont à risque d'être exploités sexuellement. De plus, les communautés sont devant un problème de financement qui ne leur permet pas de fournir les services sociaux et de santé nécessaires à leur population. Les problématiques sont nombreuses, et les besoins sont criants. Il importe de déployer des mesures et des services afin de répondre aux besoins des communautés autochtones et d'ainsi limiter, voire d'enrayer, la vulnérabilité des jeunes.

Ainsi, la CSQ fait la recommandation suivante à la Commission :

### **Recommandation 2**

Élaborer un plan d'action, en collaboration avec les communautés autochtones, afin d'assurer la sécurité des jeunes vivant au sein de ces communautés ainsi que celle de ceux qui s'exilent.

### **Les clients-abuseurs**

Selon une étude de Farley et de son équipe (2015), certaines caractéristiques semblent ressortir chez la clientèle. Par exemple, certains clients présentent un manque d'empathie (Farley et autres, 2015) et sont plus susceptibles de violer, d'agresser sexuellement et d'adhérer à une hypermasculinité (Y des femmes de Montréal, 2016).

De plus, le rapport des clients à la prostitution ou à l'exploitation sexuelle des personnes mineures est influencé par les rapports sociaux de sexe de même que par l'hypersexualisation et la pornographie qui dépeignent les femmes comme étant un objet que l'homme, qui détient le pouvoir, peut agresser et utiliser à sa guise. Le ministère de la Justice du Canada précise que :

[...] la dynamique de la socialisation ainsi que le refus historique de la part de la collectivité de reconnaître le problème de la violence ou de l'exploitation sexuelle des enfants peuvent créer des conditions propices à des manifestations de violence ou d'exploitation (s. d. : 4).

Le fait que les clients paient pour obtenir les services amène une certaine distanciation dans la relation avec les victimes. Pour eux, il ne s'agit pas de victimes, mais bien de jeunes filles qui consentent, en échange d'argent, à avoir des relations sexuelles avec eux et à assouvir leurs besoins sexuels.

### **Hypersexualisation et pornographisation**

La sexualité prend une place importante dans notre quotidien, et on y fait référence de façon constante dans l'espace public (Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel [CALACS] de Rimouski, 2009). Les messages transmis aux filles et aux garçons à travers cette hypersexualisation diffèrent. Alors que, par les jouets, par les publicités et par les émissions de télé-réalité, on envoie le message aux filles que leur apparence importe plus que tout le reste, le message transmis aux garçons par le biais des chansons, des héros de jeux vidéo ou de films est plutôt celui d'« êtres libres, forts et robustes, totalement indépendants, ayant un pouvoir dans la relation amoureuse, obsédés par les femmes et le sexe, violents et colériques, puis insensibles » (CALACS de Rimouski, 2009 : 15). Ainsi, les femmes peuvent être perçues comme des objets sexuels, et les hommes comme des personnes qui détiennent le pouvoir dans la relation. Ces représentations influencent la vision du monde et des relations entre les hommes et les femmes (CALACS de Rimouski, 2009).

En effet, un nombre grandissant de magazines, vidéos, calendriers, jouets, vedettes de la chanson, sites Internet pornographiques et publicités de toutes sortes accentuent quotidiennement le message que le corps des filles et des femmes peut être utilisé, exploité, vendu, agressé (CALACS de Rimouski, 2009 : 5).

Lorsqu'il est question d'exploitation des personnes mineures, on parle majoritairement d'hommes qui exploitent le corps des femmes, qui l'utilisent comme s'il s'agissait d'un objet qui peut être agressé, utilisé, vendu et exploité pour leurs bénéfices économiques. Par la représentation inégalitaire des relations entre les femmes et les hommes qu'elle promeut, l'hypersexualisation contribue aux agressions sexuelles et à la violence faite aux femmes (CALACS de Rimouski, 2009).

Selon une étude effectuée en 2006, 80 % des jeunes considéraient que les activités sociales sexualisées, tels les concours de chandails mouillés, les jeux d'imitation de fellation, les danses sandwich ou le sexe en groupe, étaient de beaux exemples de relations égalitaires entre les gars et les filles (données provenant d'une étude effectuée en 2006 dans la région de Québec auprès de 1 500 jeunes garçons et filles de 15 à 17 ans, cité dans CALACS de Rimouski, 2009 : 11).

Il apparaît essentiel que des mesures soient prises afin de diminuer ce phénomène d'hypersexualisation qui contribue aux relations inégalitaires ainsi qu'à l'objectivation et à la marchandisation du corps des femmes.

La pornographie est omniprésente dans la société québécoise et est accessible facilement sur Internet. On parle même d'une pornographisation de l'espace public caractérisée par « [...] l'utilisation d'images et de codes inspirés par la pornographie dans les divers médias » (Ricci, Kurtzman et Roy, 2012, p. 16). Par leur rapport à la pornographie qui n'est pas le même que les adultes, les jeunes ont recours à cette dernière comme outil d'éducation sexuelle. « Ils y apprendront ce qu'ils considèrent être la vérité sur ce à quoi ils doivent ressembler, comment ils doivent se comporter, ce que les femmes souhaitent et comment les hommes peuvent les satisfaire. Ce qu'ils verront deviendra leurs modèles sexuels. » (CALACS de Rimouski, 2009 : 12)

Tout comme l'hypersexualisation, la pornographie diffuse des représentations inégalitaires entre les femmes et les hommes, et encore plus lorsqu'il s'agit de femmes racisées qui se trouvent représentées comme un groupe à exploiter et à dominer plus que les blanches. « Comme la prostitution, la pornographisation de l'espace public concourt non seulement à la banalisation d'une vision des femmes comme objets sexuels, mais à sa légitimisation et à son imprégnation sociale. » (Poulin et Laprade, 2006; Levy, 2005; Conseil du statut de la femme, 2008 cités dans Ricci, Kurtzman et Roy, 2012, p. 17)

En intériorisant ces représentations comme une vérité, les jeunes hommes peuvent être amenés à commettre des violences et des agressions envers les jeunes femmes. « Le taux d'infraction dans un contexte conjugal a augmenté de 16 % chez les [jeunes de] 12 à 17 ans de 2005 à 2006. De plus, il est le seul de tous les groupes d'âge à avoir augmenté (5 %) entre 2006 et 2007. » (CALACS de Rimouski, 2009 : 27)

En somme, qu'il s'agisse de l'hypersexualisation ou de la pornographisation, les images présentes dans la société contribuent aux relations hommes-femmes inégalitaires, où le pouvoir des hommes sur les femmes est vu comme normal. La prévention doit passer par une campagne de sensibilisation visant à déconstruire le discours de l'hypersexualisation et de la pornographisation. Un message clair doit être lancé afin que cessent d'être vues comme une norme la marchandisation et l'objectivation du corps des femmes.

Ainsi, la CSQ fait la recommandation suivante à la Commission :

### **Recommandation 3**

Prévoir, au sein de la campagne nationale, un volet dénonçant les effets de l'hypersexualisation et de la pornographisation ainsi que l'objectivation et la marchandisation du corps des femmes.

## **2. Prévention et soutien**

Pour prévenir l'exploitation sexuelle des personnes mineures, il importe d'être en mesure de reconnaître les différentes étapes du processus d'engagement par lesquelles les jeunes victimes peuvent passer, afin de leur offrir le soutien dont elles ont besoin. Pour chacune de ces étapes, les interventions à effectuer seront différentes. Les jeunes filles ne passeront pas nécessairement par toutes ces étapes et celles-ci ne sont pas toujours suivies dans l'ordre présenté.

### **Première étape : anticipation des avantages**

À cette étape, les jeunes filles remarquent certains avantages à leur participation aux activités du gang ou à leur relation avec un membre du gang. Ces avantages peuvent être d'ordre matériel ou affectif. La prévention doit alors passer par des discussions avec les jeunes. Il faut leur poser des questions et les amener à reconnaître les signes de recrutement (Pelletier et Brisebois, 2016 cité par Y des femmes de Montréal, 2016).

### **Deuxième étape : implication et engagement**

À la deuxième étape, les activités prostitutionnelles ou d'exploitation ont débuté. La participation des victimes à ces activités est toujours perçue comme étant volontaire et non pas faite sous la contrainte. Elles peuvent ressentir un malaise devant les actes sexuels qu'elles sont appelées à poser. À ce stade, le climat de confiance et la verbalisation du malaise sont essentiels (Y des femmes de Montréal, 2016).

### **Troisième étape : lune de miel**

Ici, les jeunes se concentrent sur les avantages qu'ils perçoivent de leur situation. Ils se sentent autonomes, libres et sont à la recherche de plaisir et de son expérimentation. On peut avoir l'impression qu'à cette étape, ils sont fermés à la discussion, mais il importe de travailler à conserver le lien de confiance et à tenter de semer la confusion chez eux (Fleury et Fradette, 2002 cité par Y des femmes de Montréal, 2016).

### **Quatrième étape : situation de crise**

Les problématiques rencontrées à cette étape comme la violence, les grossesses non désirées ou l'abus de substances causent un certain malaise chez les jeunes. Ces derniers ont l'impression d'avoir perdu le contrôle de la situation, et la peur est très présente. Les interventions à privilégier lors de cette étape consistent à démontrer aux jeunes qu'ils ont le pouvoir de changer leur situation, le tout dans l'optique de les amener à abandonner le milieu (Pelletier et Brisebois, 2016, cité dans Y des femmes de Montréal, 2016).

### **Cinquième étape : réflexion et dilemme**

Comme il est indiqué, à cette étape, les jeunes réfléchissent aux options qui s'offrent à eux, tout en prenant un certain recul devant leur situation. Un dilemme les habite puisque quitter le gang, comme y rester, représente des risques. Les interventions auprès des jeunes qui en sont à cette étape devraient viser la prise de conscience de leur capacité et miser sur les stratégies à mettre en place pour éventuellement quitter le gang (Y des femmes de Montréal, 2016).

### **Sixième étape : coupure et distance**

Cette étape est caractérisée par des émotions ambivalentes chez les jeunes. Ils sont pris entre le souhait de quitter les violences dont ils sont les victimes ou les témoins et la crainte de quitter leur cercle social ou leur amoureux, pour qui les sentiments sont toujours présents. Les représailles qui pourraient suivre leur départ ainsi que les risques qui y sont associés contribuent à cette ambivalence. Le soutien de ces jeunes est essentiel, à cette étape, afin de mettre en place une certaine distance entre eux et le gang. De plus, il importe qu'ils puissent vivre des succès et voir des possibilités qui diffèrent de celles utilisées jusqu'à ce jour pour répondre à leurs besoins (Pelletier et Brisebois, 2016, cité par Y des femmes de Montréal, 2016).

### **Septième étape : reprise des activités**

Malgré la mauvaise expérience qu'elles ont vécue, un retour en arrière est possible pour les victimes. Ainsi, elles recontactent le gang ou reprennent leurs activités.

Quelquefois, l'évaluation du nombre de jeunes qui reprennent les activités est difficile à effectuer puisque le suivi fait par les intervenantes et intervenants doit cesser après un certain temps. Lorsqu'ils ont fait ce choix, les jeunes repassent par certaines étapes du processus d'affiliation (Y des femmes de Montréal, 2016).

Il importe d'être en mesure d'évaluer l'étape de recrutement à laquelle la ou le jeune se situe afin de lui offrir le soutien dont ils ont besoin pour les sortir rapidement de l'engrenage de l'exploitation sexuelle. Les adultes que la ou le jeune côtoie dans ses différents milieux de vie peuvent lui venir en aide. Il est nécessaire d'établir un lien de confiance avec ces jeunes puisqu'il est à la base de la réussite des interventions. De plus, il est nécessaire qu'un bon nombre d'adultes dans l'entourage des jeunes soient en mesure de détecter les signaux de la présence possible d'exploitation sexuelle. Sensibiliser les jeunes à la problématique et aux différentes étapes de recrutement et d'engagement pourrait leur permettre de dénoncer une situation qui semble problématique ainsi que leur offrir les ressources dont ils ont besoin pour obtenir du soutien et éventuellement sortir de cette impasse.

Ainsi, la CSQ fait la recommandation suivante à la Commission :

#### **Recommandation 4**

Informers les personnels travaillant dans les milieux de l'éducation, de la santé et des services sociaux de la problématique de l'exploitation sexuelle des personnes mineures ainsi que des étapes de recrutement et d'engagement, et leur donner les moyens nécessaires afin qu'ils puissent dépister les cas d'exploitation sexuelle dont ils croient certains jeunes victimes et les signaler rapidement.

Ainsi, la CSQ fait la recommandation suivante à la Commission :

#### **Recommandation 5**

Intégrer, dans les cours de certains programmes d'éducation postsecondaire (par exemple en travail social, en éducation spécialisée, en psychologie, en soins infirmiers, en soins préhospitaliers d'urgence), la thématique de l'exploitation sexuelle afin de sensibiliser les futurs techniciens et techniciennes ainsi que les futurs professionnels et professionnelles à la problématique.

Consulter le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ainsi que les milieux collégial et universitaire afin de déterminer quels sont les

programmes où cet ajout est nécessaire.

De plus, en matière de prévention, des mesures de soutien visant les jeunes en fugue sont nécessaires. Ces derniers se retrouvent souvent dans la rue, où ils peinent à combler l'ensemble de leurs besoins primaires. Ces jeunes sont vulnérables et deviennent alors des proies pour les proxénètes et les trafiquants. Les ressources de soutien proposées devraient tenir compte des besoins de ces jeunes fugueurs et ne pas leur imposer un retour dans le milieu qu'ils ont souhaité quitter. Un travail de collaboration entre la ou le jeune, sa famille ou son milieu d'accueil ainsi que les intervenantes et intervenants est nécessaire pour comprendre sa situation et pour trouver ensemble des solutions qui lui paraissent acceptables. L'établissement d'un filet de sécurité pendant la fugue est essentiel afin que la prostitution ne soit plus la seule solution pour répondre à ses besoins.

Lorsque les jeunes sont recherchés à la suite d'une fugue, de la vente ou du trafic, cela devient un moyen intéressant pour les proxénètes de conserver leurs bénéfiques. Ces jeunes qui se font déplacer (au Québec ou à l'extérieur de la province) perdent leurs repères et ne savent pas nécessairement vers quels services ils peuvent se tourner. Une ligne unique d'aide et de prévention en matière d'exploitation sexuelle, du type Tel-jeunes ou comme les centres de prévention du suicide, pourrait être un moyen d'offrir des services facilement accessibles aux jeunes qui en ressentent le besoin.

Ainsi, la CSQ fait la recommandation suivante à la Commission :

#### **Recommandation 6**

Offrir l'accès à une ligne unique d'aide aux victimes d'exploitation sexuelle et en faire la promotion par le biais de la campagne nationale.

#### **La prévention passe par l'éducation**

Puisqu'un dysfonctionnement familial est souvent à la base des fugues menant les jeunes dans la rue, la famille peut difficilement intervenir auprès d'eux. Les personnels des milieux des services sociaux et de la santé, de l'éducation et du milieu communautaire peuvent être des alliés dans la prévention et le soutien de ces jeunes. Toutefois, il importe que ces personnels aient le temps et les ressources nécessaires afin de faire du dépistage. Il est essentiel d'intervenir adéquatement auprès des jeunes et d'avoir le temps de créer ce lien de confiance crucial à la réussite des interventions.

Dans le contexte actuel, les services publics et le milieu communautaire ne peuvent effectuer adéquatement ce travail. Ils sont aux prises avec un manque important de ressources, une surcharge de travail et, pour certains, une méconnaissance de la problématique. Des mesures doivent être mises en place afin que, collectivement, nous puissions agir dans l'intérêt de ces jeunes.

Dans les milieux des services sociaux et de la santé, une attention particulière pourrait être portée aux jeunes filles qui consultent pour une grossesse non désirée ou aux jeunes consultant pour une infection transmissible sexuellement et par le sang (ITSS). Pour ce faire, les personnels concernés doivent être en mesure de prendre le temps nécessaire pour effectuer une approche auprès des jeunes afin d'en connaître davantage sur leur situation. Dans le contexte actuel de surcharge de travail et de manque de ressources, il appert difficile d'envisager que les membres des personnels des services sociaux et de santé puissent effectuer ce travail.

Ainsi, la CSQ fait la recommandation suivante à la Commission :

#### **Recommandation 7**

Augmenter le nombre de ressources disponibles dans les milieux de l'éducation, de la santé et des services sociaux afin d'être en mesure de soutenir les jeunes de tout âge aux prises avec des dysfonctionnements familiaux ainsi que les jeunes présentant des signes d'exploitation sexuelle.

L'enjeu de l'exploitation sexuelle doit aussi être discuté avec les jeunes. Malgré la présence de certains facteurs de risques, il demeure que les jeunes peuvent présenter, à un moment de leur vie, certaines vulnérabilités qui pourraient les mener vers les gangs de rue et l'exploitation sexuelle. Il importe d'amorcer le dialogue avec eux sur des sujets comme l'hypersexualisation, la pornographisation, l'objectivation et la marchandisation du corps des femmes ainsi que les rapports égalitaires afin de développer leur esprit critique devant ces diverses situations auxquelles ils peuvent être exposés.

Ainsi, la CSQ fait la recommandation suivante à la Commission :

#### **Recommandation 8**

Aborder avec les jeunes, par le moyen jugé approprié, l'enjeu de l'exploitation sexuelle des personnes mineures, des rapports sociaux de sexe, de l'hypersexualisation, de la pornographisation ainsi que de l'objectivation et de la marchandisation du corps des femmes, le tout en situant clairement les



rôles respectifs qu'ont à jouer les jeunes garçons et les jeunes filles devant ces problématiques.

Actuellement, il existe une diversité de programmes et d'outils d'éducation. Ils ne sont pas toujours facilement accessibles aux jeunes et aux personnels, et sont souvent inconnus. Sans une connaissance de la problématique et des risques qu'ils encourent, les jeunes ne peuvent entrevoir le danger. Ils s'en rendent compte souvent lorsqu'un retour en arrière est plus difficile. Une recension de ces outils permettrait de les rendre accessibles dans un seul et même endroit tout en donnant la chance aux régions moins touchées par la problématique de l'exploitation sexuelle d'y avoir accès facilement.

Ainsi, la CSQ fait la recommandation suivante à la Commission :

#### **Recommandation 9**

Recenser l'ensemble des programmes et des outils d'éducation offerts afin de les rendre facilement accessibles à un seul et même endroit.

Le manque criant de données concernant l'exploitation sexuelle des divers profils (garçons, filles, Autochtones, minorités ethnoculturelles, minorités sexuelles, etc.) démontre la nécessité d'approfondir nos connaissances en ce domaine afin d'être en mesure de comprendre les facteurs de risques et de protection, ainsi que les besoins de chacun en matière de prévention et de soutien.

Ainsi, la CSQ fait la recommandation suivante à la Commission :

#### **Recommandation 10**

Soutenir la production de recherches incluant l'ensemble des profils des victimes d'exploitation sexuelle dans l'objectif d'offrir un soutien et des interventions adaptés à chaque jeune.

La prévention doit nécessairement passer par l'éducation des jeunes, des familles et des divers intervenants et intervenantes qui gravitent autour d'eux. De plus, l'ensemble de la société doit être informé des conséquences de cette exploitation sur les victimes. Les futurs clients-abuseurs, les proxénètes et les trafiquants doivent comprendre leur responsabilité dans l'exploitation sexuelle ainsi que les peines qu'ils encourent.

Ainsi, la CSQ fait la recommandation suivante à la Commission :

**Recommandation 11**

Inclure, dans la campagne nationale, un volet d'information sur les conséquences de l'exploitation sexuelle, ainsi que sur la responsabilité des clients-abuseurs, des proxénètes et des trafiquants, et les peines qu'ils encourent.

## Acteurs indirects

Certains acteurs indirects pourraient devenir des partenaires dans la lutte contre l'exploitation sexuelle. Une initiative d'ECPAT International, soit le *Code de conduite pour la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle dans le tourisme et l'industrie du voyage*, pourrait servir d'exemple afin de solliciter l'aide des entreprises privées québécoises qui peuvent être témoins de l'exploitation sexuelle. Ce code prévoit certains critères que les entreprises signataires doivent respecter. Ne pouvant s'appliquer intégralement aux entreprises d'ici, il peut servir de base au gouvernement provincial pour mettre sur pied une initiative québécoise de lutte contre l'exploitation sexuelle.

Ainsi, la CSQ fait la recommandation suivante à la Commission :

### **Recommandation 12**

Travailler activement à un partenariat avec les entreprises et les organismes privés afin de promouvoir la mise sur pied d'initiatives visant à combattre l'exploitation sexuelle des personnes mineures.

## **3. Guérison et rétablissement des victimes**

L'exploitation sexuelle ne sera pas sans conséquences sur les victimes. Sur le plan physique, les victimes pourraient avoir consommé de la drogue puisque cela peut être perçu, pour elles, comme une stratégie leur permettant de soulager les effets des nombreuses agressions dont elles sont la cible. En d'autres moments, les gangs obligeront les jeunes à consommer ces drogues afin de créer, chez eux, une dépendance. Cette dépendance permettra aux gangs de manipuler les jeunes par le biais de la dette que ces derniers accumulent. Ainsi, une proportion importante des jeunes qui sortent de ces réseaux se retrouvent aux prises avec un problème de dépendance, et l'aide professionnelle sera nécessaire pour qu'ils s'en défassent.

Les multiples agressions dont les jeunes ont été la cible augmentent le risque de contracter des ITSS ainsi que des grossesses non désirées. Des suivis médicaux par du personnel qui saura créer le lien de confiance nécessaire avec la victime seront primordiaux.

Sur le plan psychologique, les jeunes peuvent avoir développé, dans un mécanisme d'autoprotection, une certaine distance entre leur corps et leurs émotions, que l'on appelle la décorporalisation (Y des femmes de Montréal, 2016). Cette dernière « [...] provoquerait, d'abord, la perte de l'investissement plein et entier de son propre corps et du soin de son corps et de sa santé et, ensuite, la désensibilisation

émotive et sexuelle et l'impossibilité d'avoir du plaisir avec le partenaire » (Y des femmes de Montréal, 2016 : 23). Une rééducation sera nécessaire pour rétablir des relations amoureuses et sexuelles saines ainsi que pour permettre aux jeunes de se réapproprier leurs sentiments (Y des femmes de Montréal, 2016).

L'importance d'assurer un soutien de longue durée est une donnée essentielle à considérer. Les victimes qui sortent de ce réseau éprouvent de nombreux et de lourds problèmes physiques et psychologiques. Les nombreuses agressions dont elles ont été la cible ont amené, chez certaines, une perte de confiance non seulement en elles, mais aussi envers les personnes qui les entourent. De plus, leur sortie du réseau n'assure pas qu'elles n'y retourneront plus. Ces victimes connaissent amplement de données sensibles concernant les agresseurs et les exploiteurs. Ils peuvent être tentés de réintégrer de force la victime dans le réseau, voire de la tuer afin de s'assurer de son silence. Les victimes vivent donc encore sous l'emprise de la peur, même lorsqu'elles ont réussi à quitter l'exploitation. Pour elles, il importe que ces services soient accessibles et qu'elles ne se cognent pas le nez à une porte fermée ou encore que des services leur soient refusés, faute d'avoir les ressources nécessaires pour les offrir.

Le décrochage scolaire fait partie des conséquences de cette exploitation. Étant retenues captives, les victimes n'ont pas poursuivi leur parcours scolaire, diminuant ainsi leurs perspectives d'emploi. Des mesures visant à créer un filet de protection sont nécessaires afin de les soutenir et de leur permettre d'avoir une vision de l'avenir à l'extérieur de l'exploitation sexuelle (Y des femmes de Montréal, 2016). Ces mesures devraient inclure des facilitateurs dans la réinsertion du marché du travail et du logement afin d'éviter qu'elles se retrouvent à nouveau vulnérables sur le plan économique.

Une attention particulière doit être portée sur le milieu de vie des victimes lorsqu'elles sortent de l'exploitation. Selon Corriveau et Dorais (2010), l'encadrement dans ces milieux peut sembler, pour elles, comme une privation de liberté pouvant les mener à se tourner à nouveau vers la prostitution. Le cadre de vie à leur sortie du réseau gagne à considérer les besoins de liberté des victimes.

Ainsi, la CSQ fait la recommandation suivante à la Commission :

### **Recommandation 13**

Offrir des services aux victimes et aux jeunes vulnérables afin de créer un filet de sécurité répondant à leurs besoins, et ce, dans le respect de leur rythme et de leurs limites (hébergement, service de repas, soutien en emploi, intervention psychosociale, recommandation auprès de spécialistes, soins de santé, etc.).

S'assurer que ces services sont suffisants pour répondre à la demande d'aide, qu'ils sont présents sur l'ensemble du territoire du Québec, qu'ils sont accessibles selon un horaire convenant aux personnes à qui ils s'adressent et qu'ils demeurent offerts à ces personnes après l'atteinte de leur majorité.

Ainsi, la CSQ fait la recommandation suivante à la Commission :

#### **Recommandation 14**

Faciliter, aux victimes d'exploitation sexuelle, le retour aux études, l'intégration au marché du travail ainsi que l'accès à un logement.

Il n'est pas rare que les victimes doivent raconter à plusieurs reprises, aux divers intervenants et intervenantes, les agressions qu'elles ont subies et les traumatismes multiples qu'elles ont vécus. Elles sont quelquefois réticentes à suivre la procédure, ne souhaitant pas être victimisées à nouveau (Comité sénatorial permanent des droits de la personne [CSPDP], 2011). La mise en place d'outils permettant le partage des renseignements sur les jeunes victimes viendrait répondre à ce besoin, tout en optimisant les suivis effectués par les diverses personnes intervenantes au dossier.

Ainsi, la CSQ fait la recommandation suivante à la Commission :

#### **Recommandation 15**

Mettre en place des outils permettant, avec l'accord des jeunes victimes d'exploitation sexuelle, le partage, entre les diverses personnes intervenantes au dossier, des renseignements concernant ces victimes.

En 2011, le Comité sénatorial permanent des droits de la personne (CSPDP) recommandait au gouvernement canadien l'application de l'analyse comparative entre les sexes (ACS) afin d'évaluer correctement les besoins des différentes victimes. Dans le contexte québécois, l'analyse différenciée selon les sexes + (ADS+) permettrait de produire une analyse selon les sexes afin d'évaluer correctement les besoins des filles et des garçons, mais aussi de tenir compte de l'intersectionnalité de l'enjeu puisque des minorités sexuelles ainsi que des minorités ethnoculturelles sont aussi parmi les victimes et peuvent avoir des besoins différents. L'application d'une ADS+ nous semble nécessaire afin de s'assurer que les mesures mises en place ciblent l'ensemble des profils touchés par l'exploitation sexuelle.



Ainsi, la CSQ fait la recommandation suivante à la Commission :

### **Recommandation 16**

Appliquer une analyse différenciée selon les sexes avec une approche intersectionnelle visant à s'assurer que les mesures de prévention et de soutien répondent aux besoins des victimes d'exploitation sexuelle.

### **Soutien des familles**

Les familles dont l'enfant a été victime d'exploitation sexuelle peuvent se sentir honteuses, en colère ou coupables. Elles peuvent avoir l'impression d'avoir failli à leur devoir de protéger leur enfant (Canada, s. d.). Il importe d'offrir un soutien adéquat à ces familles afin qu'elles comprennent les mécanismes sous-jacents au phénomène de l'exploitation sexuelle et le rôle qu'elles peuvent jouer auprès de leur enfant au sortir de ces milieux. Les victimes ont vécu de nombreux traumatismes, et ont besoin du soutien et de la compréhension de l'ensemble des acteurs qui les entourent, incluant leur famille.

Ainsi, la CSQ fait la recommandation suivante à la Commission :

### **Recommandation 17**

Prévoir des mesures de soutien aux familles des jeunes victimes d'exploitation sexuelle.

### **Interventions auprès des agresseurs**

Les agresseurs et les exploiteurs, lorsqu'ils se font sanctionner pour leurs gestes, peuvent eux aussi ressentir de la honte, du rejet et une condamnation sociale (Canada, s. d.). Des interventions sont nécessaires auprès d'eux afin d'éviter qu'à leur sortie, ils retombent dans l'exploitation ou dans l'agression. Ainsi, des évaluations médico-légales ou autres peuvent contribuer à déterminer la peine appropriée tout comme le traitement nécessaire (Canada, s. d.).

Ainsi, la CSQ fait la recommandation suivante à la Commission :

#### **Recommandation 18**

S'assurer d'appliquer la peine appropriée ainsi que le traitement nécessaire pour prévenir la récidive des clients-abuseurs, des proxénètes et des trafiquants.

#### **4. Mesures et cadre**

Lorsqu'une accusation est portée à un client-abuseur, il est passible, selon l'article 286.1 (2) du *Code criminel*, d'une peine minimale de prison de 6 mois pour une première infraction et de 1 an en cas de récidive s'il est reconnu coupable. La peine maximale prévue est de 10 ans. En cas de contacts sexuels sur une personne mineure, le Code prévoit à l'article 151 une peine minimale de 1 an et maximale de 14 ans, et des peines semblables sont prévues lorsqu'il est question d'agression sexuelle (art. 271). Il nous apparaît que l'achat de services sexuels d'une personne mineure est un acte qui devrait prévoir des sanctions à tout le moins similaires à celles prévues en cas de contacts sexuels ou d'agressions sexuelles, puisqu'il est tout aussi grave. Ainsi, l'obtention de services sexuels moyennant rétribution de toute personne âgée de moins de 18 ans devrait être reconnue comme un acte criminel passible d'un emprisonnement maximal de 14 ans avec une peine minimale de 1 an.

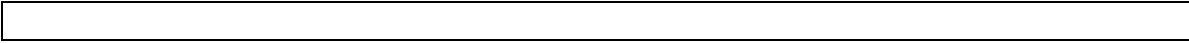
Depuis 2014, les clients-abuseurs sont criminalisés par la loi canadienne. Cependant, en ce qui concerne les proxénètes, l'incarcération demeure difficile puisqu'elle permet, lorsqu'une entente de cohabitation existe entre le proxénète et la personne qui rend des services sexuels, à cette dernière de vivre des fruits de la prostitution (*Code criminel du Canada*, 2019). L'exemple des membres de la famille qui exploitent sexuellement les jeunes autochtones démontre le non-sens de cette exception. Lorsque des personnes mineures se retrouvent en situation d'exploitation, aucune exception ne devrait s'appliquer en matière d'incarcération des proxénètes.

Ainsi, la CSQ fait la recommandation suivante à la Commission :

#### **Recommandation 19**

S'assurer que les lois protègent l'ensemble des victimes d'exploitation sexuelle des personnes mineures et que les peines imposées aux clients-abuseurs sont revues.





## **Conclusion**

Comme il a été présenté précédemment, les victimes d'exploitation sexuelle entreront dans ce milieu pour répondre à divers besoins : survie, appartenance, pouvoir et plaisir. De plus, certains facteurs augmentent le risque qu'elles soient hameçonnées par les proxénètes et par les trafiquants. Il importe que les mesures déployées tiennent compte autant des facteurs de risques que des besoins que la victime souhaitait combler au début de la relation avec le membre du gang.

Il faut aussi tenir compte de l'étape du processus d'engagement où se situe la victime, afin de s'assurer de lui offrir des interventions ciblées en fonction du cheminement qu'elle a fait et qu'il lui reste à faire.

La proportion des jeunes filles autochtones victimes d'exploitation sexuelle est importante. Les mesures de soutien proposées à ces personnes doivent non seulement tenir compte des éléments exposés plus haut, mais aussi de la culture propre à cette communauté. La collaboration avec les communautés autochtones, pour ce qui est des mesures à déployer, est essentielle.

Les besoins de chaque victime sont différents (CSPDP, 2011). Pour la majorité de ces personnes, les nombreuses agressions sexuelles et physiques qu'elles auront subies nécessiteront un long processus de guérison. Les interventions doivent répondre adéquatement à l'ensemble des besoins des victimes, et ce, tant et aussi longtemps que ces dernières considèrent que cela est nécessaire (CSPDP, 2011).

Ces jeunes se retrouvent victimes d'exploitation sexuelle parce que, collectivement, la société québécoise a autorisé en son sein le patriarcat, l'hypersexualisation et la pornographisation. Les répercussions observables sont une marchandisation et une objectivation du corps des femmes. La prévention et le soutien doivent passer par les services publics qui représentent un lien direct avec les jeunes. À ce problème collectif, nous devons trouver des solutions collectives pour permettre aux jeunes de vivre des relations saines et mettre un terme à l'exploitation sexuelle.

## Liste des recommandations

La CSQ fait les recommandations suivantes à la Commission :

1. Mettre en place une campagne nationale visant à sensibiliser l'ensemble de la population à la problématique de l'exploitation sexuelle. Cette campagne devrait inclure :
  - Des outils de sensibilisation aux rapports sociaux égalitaires et aux différentes techniques de recrutement utilisées par les gangs de rue, à l'intention des jeunes;
  - Des outils de prévention visant tout d'abord à conscientiser les parents à la problématique de l'exploitation sexuelle ainsi qu'à les soutenir dans les interventions à faire auprès de leurs enfants.
2. Élaborer un plan d'action, en collaboration avec les communautés autochtones, afin d'assurer la sécurité des jeunes vivant au sein de ces communautés ainsi que celle de ceux qui s'exilent.
3. Prévoir, au sein de la campagne nationale, un volet dénonçant les effets de l'hypersexualisation et de la pornographisation ainsi que l'objectivation et la marchandisation du corps des femmes.
4. Informer les personnels travaillant dans les milieux de l'éducation, de la santé et des services sociaux de la problématique de l'exploitation sexuelle des personnes mineures ainsi que des étapes de recrutement et d'engagement, et leur donner les moyens nécessaires afin qu'ils puissent dépister les cas d'exploitation sexuelle dont ils croient certaines jeunes victimes et les signaler rapidement.
5. Intégrer, dans les cours de certains programmes d'éducation postsecondaire (par exemple en travail social, en éducation spécialisée, en psychologie, en soins infirmiers, en soins préhospitaliers d'urgence), la thématique de l'exploitation sexuelle afin de sensibiliser les futurs techniciens et techniciennes ainsi que les futurs professionnels et professionnelles à la problématique.

Consulter le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ainsi que les milieux collégial et universitaire afin de déterminer quels sont les programmes où cet ajout est nécessaire.
6. Offrir l'accès à une ligne unique d'aide aux victimes d'exploitation sexuelle et en faire la promotion par le biais de la campagne nationale.

7. Augmenter le nombre de ressources disponibles dans les milieux de l'éducation, de la santé et des services sociaux afin d'être en mesure de soutenir les jeunes de tout âge aux prises avec des dysfonctionnements familiaux ainsi que les jeunes présentant des signes d'exploitation sexuelle.
8. Aborder avec les jeunes, par le moyen jugé approprié, l'enjeu de l'exploitation sexuelle des personnes mineures, des rapports sociaux de sexe, de l'hypersexualisation, de la pornographisation ainsi que de l'objectivation et de la marchandisation du corps des femmes, le tout en situant clairement les rôles respectifs qu'ont à jouer les jeunes garçons et les jeunes filles devant ces problématiques.
9. Recenser l'ensemble des programmes et des outils d'éducation offerts afin de les rendre facilement accessibles à un seul et même endroit.
10. Soutenir la production de recherches incluant l'ensemble des profils des victimes d'exploitation sexuelle dans l'objectif d'offrir un soutien et des interventions adaptés à chaque jeune.
11. Inclure, dans la campagne nationale, un volet d'information sur les conséquences de l'exploitation sexuelle, ainsi que sur la responsabilité des clients-abuseurs, des proxénètes et des trafiquants, et les peines qu'ils encourrent.
12. Travailler activement à un partenariat avec les entreprises et les organismes privés afin de promouvoir la mise sur pied d'initiatives visant à combattre l'exploitation sexuelle des personnes mineures.
13. Offrir des services aux victimes et aux jeunes vulnérables afin de créer un filet de sécurité répondant à leurs besoins, et ce, dans le respect de leur rythme et de leurs limites (hébergement, service de repas, soutien en emploi, intervention psychosociale, recommandation auprès de spécialistes, soins de santé, etc.).  
  
S'assurer que ces services sont suffisants pour répondre à la demande d'aide, qu'ils sont présents sur l'ensemble du territoire du Québec, qu'ils sont accessibles selon un horaire convenant aux personnes à qui ils s'adressent et qu'ils demeurent offerts à ces personnes après l'atteinte de leur majorité.
14. Faciliter, aux victimes d'exploitation sexuelle, le retour aux études, l'intégration au marché du travail ainsi que l'accès à un logement.  
  
Mettre en place des outils permettant, avec l'accord des jeunes victimes d'exploitation sexuelle, le partage, entre les diverses personnes intervenantes au dossier, des renseignements concernant ces victimes.



15. Appliquer une analyse différenciée selon les sexes avec une approche intersectionnelle visant à s'assurer que les mesures de prévention et de soutien répondent aux besoins des victimes d'exploitation sexuelle.
16. Prévoir des mesures de soutien aux familles des jeunes victimes d'exploitation sexuelle.
17. S'assurer d'appliquer la peine appropriée ainsi que le traitement nécessaire pour prévenir la récurrence des clients-abuseurs, des proxénètes et des trafiquants.
18. S'assurer que les lois protègent l'ensemble des victimes d'exploitation sexuelle des personnes mineures et que les peines imposées aux clients-abuseurs sont revues.

## Bibliographie

- ASTWOOD STRATEGY CORPORATION (2003). *Results of the 2002 Canadian Police Survey on Youth Gangs*, [En ligne], 41 p. [astwood.ca/assets/gangs\_e.pdf].
- BITTLE, Steven (2001). *La prostitution chez les jeunes : analyse documentaire et bibliographique annotée*, Division de la recherche et de la statistique, Ministère de la Justice du Canada, 104 p.
- CANADA. MINISTÈRE DE LA JUSTICE [s. d.]. *Violence ou exploitation sexuelle des enfants et des adolescents : fiche d'information du ministère de la Justice du Canada*, [En ligne]. [publications.gc.ca/collections/collection\_2007/jus/J2-306-2005F.pdf].
- CENTRE D'AIDE ET DE LUTTE CONTRE LES AGRESSIONS À CARACTÈRE SEXUEL (CALACS) DE RIMOUSKI (2009). *Hypersexualisation? : guide pratique d'information et d'action*, [En ligne], 78 p. [calacsrimouski.com/wp-content/uploads/hypersexualisation/02/Volume.pdf].
- CLOUTIER, Élisabeth (2019). « La prostitution juvénile en forte demande à Québec », *Le Journal de Québec*, [En ligne] (27 février). [journaldequebec.com/2019/02/27/la-prostitution-juvenile-en-forte-demande-a-quebec].
- Code criminel du Canada* (2019). LRC, chapitre C-46, article 271, [En ligne]. [laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-46/page-58.html#docCont].
- COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES DROITS DE LA PERSONNE (2011). *Exploitation sexuelle des enfants au Canada : une action nationale s'impose*, [En ligne] (novembre), 84 p. [publications.gc.ca/collections/collection\_2011/sen/yc32-0/YC32-0-411-3-fra.pdf].
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2008). *Le sexe dans les médias : obstacle aux rapports égalitaires*, [En ligne], Québec, Le Conseil, 109 p. [csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/avis-le-sexe-dans-les-medias-obstacle-aux-rapports-egalitaires.pdf].
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2012). *La prostitution : il est temps d'agir*, [En ligne], Québec, Le Conseil, 154 p. [csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/avis-la-prostitution-il-est-temps-dagir.pdf].
- CORRIVEAU Patrice, et Michel DORAIS (2010). « Les gangs et la prostitution juvénile au Québec : état des lieux », *Revue générale de droit*, [En

ligne], vol. 40, n° 1, p. 199-217. [erudit.org/fr/revues/rgd/2010-v40-n1-rgd01548/1026996ar/].

ECPAT INTERNATIONAL (2008). *Le tourisme sexuel impliquant des enfants : questions-réponses*, [En ligne]. [ecpat.org/wp-content/uploads/2016/04/cst\_faq\_fre.pdf].

FARLEY, Melissa, et autres (2015). *Comparing Sex Buyers With Men Who Do Not Buy Sex: New Data on Prostitution and Trafficking*, *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 32, n° 23 (31 août), p. 3601-3625.

FONDATION SCELLES (2019). *Qui sont les clients?*, [En ligne]. [fondationscelles.org/fr/la-prostitution/qui-sont-les-clients].

HAMEL, Sylvie, et Marc ALAIN (2013). *Le phénomène des gangs de rue, ici et ailleurs : mise à jour des connaissances*, [En ligne], Fonds de recherche du Québec – société et culture (janvier), 154 p. [www.frqsc.gouv.qc.ca/documents/11326/449020/PT\_HamelS\_rapport+final+2013\_gangs+ici+et+ailleurs/2ce5356a-2687-447c-b3a4-22199540ad7a].

LEVY, Ariel (2005). *Female Chauvinist Pigs: Women and the Rise of Raunch Culture*, New York, Free Press, 236 p.

MENSALES, Josée, et Diane VEILLETTE, dir. (2019). *Mon ami... mon agresseur : regards et témoignages sur l'exploitation sexuelle des Premières Nations et des Inuits en milieu urbain*, Wendake, Éditions Hannenorak, 232 p.

MOURANI, Maria (2006). *La face cachée des gangs de rue*, Montréal, Les Éditions de l'Homme, 211 p.

MOURANI, Maria (2009). *Gang de rue Inc. : leurs réseaux au Canada et dans les Amériques*, Montréal, Les Éditions de l'Homme, 416 p.

NATIONS UNIES (1990). *Convention relative aux droits de l'enfant*, [En ligne]. [ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CRC.aspx].

POULIN, Richard, et Amélie LAPRADE (2006). *Hypersexualisation, érotisation et pornographie chez les jeunes*, [En ligne] (7 mars). [amicaledunid31.fr/images/stories/hypersexualisation.pdf].

POULIN, Richard (2010). « Violence, pouvoir masculin et prostitution », dans DESCARIES, F., et R. POULIN (dir.), « Lutttes, oppressions, rapports sociaux de sexe », *Nouveaux Cahiers du socialisme*, [En ligne], Montréal,



Les éditions Écosociété, n° 4, p. 155-169. [[cahiersdusocialisme.org/wp-content/uploads/NCS-4.pdf](http://cahiersdusocialisme.org/wp-content/uploads/NCS-4.pdf)].

PROVENCHER, Marie-Andrée, et autres (2013). « La prostitution en situation de rue : une analyse qualitative des trajectoires d'entrée et de sortie chez les jeunes femmes à Montréal », *Service social*, [En ligne], vol. 59, n° 2, p. 93 à 107. [[erudit.org/fr/revues/ss/2013-v59-n2-ss0879/1019112ar/](http://erudit.org/fr/revues/ss/2013-v59-n2-ss0879/1019112ar/)].

RICCI, Sandrine, Lyne KURTZMAN et Marie-Andrée ROY (2012). *La traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle : entre le déni et l'invisibilité*, [En ligne], Institut de recherches et d'études féministes, Université du Québec à Montréal, 228 p. [[iref.uqam.ca/upload/files/Livre\\_coll\\_\\_Agora\\_no4-2012\\_FinalHR.pdf](http://ref.uqam.ca/upload/files/Livre_coll__Agora_no4-2012_FinalHR.pdf)].

Y DES FEMMES DE MONTRÉAL (2016). *Agissons ensemble contre l'exploitation sexuelle des filles*, [En ligne], Montréal, 75 p. [[ydesfemmesmtl.org/wp-content/uploads/2015/11/YWCA\\_AGISSONS-ENSEMBLE\\_interactif.pdf](http://ydesfemmesmtl.org/wp-content/uploads/2015/11/YWCA_AGISSONS-ENSEMBLE_interactif.pdf)].

